

Département
de la Dordogne

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Nontron
Canton de THIVIERS

DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL

L'an Deux Mil Quatorze, le VINGT CINQ avril, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul. M. CHAMINADE André. M. Raphaël CHIPEAUX. M. Philippe COULANGES. Mme DEBORD Delphine. Mme DOCHE Angeles. M. DOOM Matthieu . Mme Carinne EYMARD. Mme FAURE Marie-Annick. Mme GREGOIRE Patricia. Mme LAGARDE Bernadette. M. Jean ROUCHAUD. M. REDON Robert.

ABSENT EXCUSE : M. CHAMINADE Yannick représenté par M. CHAMINADE André.

ABSENT : Mme PLU Carole.

Date de convocation : 17 avril 214.

Nombre d'élus : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Matthieu DOOM a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 28 mars 2014.

Le procès verbal du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité sous réserve de correction des erreurs de nom et de prénom des élus.

1) Vote des Impôts locaux 2014

Mr le Maire rappelle que la fiscalité de la commune fait partie des plus basses du département, et que les impôts n'ont pas été augmentés depuis 6 ans. Les dotations de l'état sont en baisse d'environ 10 000€, la prévision de la réforme des rythmes scolaires, notamment avec la mise en place d'activités font que le budget de la Commune va être impacté et qu'il semble alors prudent d'anticiper la situation en augmentant légèrement la fiscalité de la Commune de 2% (soit 0,35€ par mois et par habitant).

Cette décision est votée à l'unanimité des présents.

- Taux d'imposition Communaux de 2013
 - Taxe habitation : 6.21%
 - Taxe foncière bâti : 17.50%
 - Taxe foncière non bâti : 77.25%

- Taux d'imposition Moyen Dordogne de 2013
 - Taxe habitation : 19.08%
 - Taxe foncière bâti : 26.78%
 - Taxe foncière non bâti : 85.71%

- **Taux d'imposition Communaux pour 2014 après augmentation de 2%**
 - Taxe habitation : 6.33%**
 - Taxe foncière bâti : 17.85%**
 - Taxe foncière non bâti : 78.80%**

Paul CANLER explique à l'ensemble du Conseil, qu'il travaille sur une participation financière de la Communauté de Communes pour l'entretien du plan d'eau. De plus, la Mairie de Thiviers ne souhaite pas ouvrir la piscine municipale. Une navette entre la piscine et le plan d'eau sera mise en place toutes les 2 heures par la Mairie de Thiviers. Un accord a été trouvé également pour que Thiviers transfère son effectif de Maîtres Nageurs permettant ainsi l'ouverture de la baignade au plan d'eau le matin et le mardi (10h à 19h tous les jours). Dans cet accord il est également prévu une participation financière ou une mise à disposition d'agent de la Mairie de Thiviers pour l'entretien du plan d'eau de Nantheuil le matin à partir de 7 heures (été).

2) Vote des budgets primitifs 2014

- Budget primitif assainissement 2014 :

Mr le Maire explique que l'assainissement est un service structurellement déficitaire (17 077.50€ sur 2 ans 2012 et 2013 de déficit reporté) du fait de la lourdeur des travaux pour sa réalisation et du faible nombre d'abonnés dans le bourg. Le faible nombre de raccordements (38) rend difficile l'équilibre qu'il convient toutefois de réduire pour l'exercice 2014 (recommandation de la Sous Préfecture et du Trésorier). Il est proposé d'augmenter la redevance de 25€ par semestre et d'équilibrer ce budget assainissement par un versement du budget principal.

Philippe COULANGES demande à Mr le Maire s'il ne serait pas envisageable de fractionner cette augmentation dans le temps, afin de faire monter progressivement le tarif de la redevance de 11% sur 2 ans plutôt que d'appliquer une augmentation brutale de 22%.

Compte tenu de l'importance du déficit annuel (environ 8.000,00€ et 8.500,00€) les membres de la commission finance affirment la nécessité d'augmenter la redevance comme proposée. Une lettre d'information sera adressée aux usagers pour les informer de la situation.

- Budget primitif logements sociaux 2014 :

Le budget primitif des logements sociaux s'équilibre pour 2014 à 58 214.90€ pour la section fonctionnement et pour 15 505.19€ pour la section investissement.

Des travaux de maçonnerie sont à prévoir au niveau de la remise en face des logements : le linteau au dessus de la porte est fortement dégradé. Doris BLANCHARD est mandaté pour réaliser ce travail dans les meilleurs délais.

- Budget principal 2014 :

Le budget principal 2014 pour la section de fonctionnement est équilibré au niveau des dépenses et des recettes pour un montant de 651 799.60€. La section investissement s'équilibre à 262 434.22€.

Mr le Maire explique au niveau du compte 65 – Autres charges de gestion courante que les indemnités du Maire seront réduites de 150€/ mois. Les adjoints percevront une indemnité d'environ 500€/ mois et André CHAMINADE responsable de la commission voirie : 228€/ mois pour sa responsabilité, son travail et ses déplacements.

Le nombre d'adjoints a été réduit à 3 dans un souci d'économie.

Les subventions aux associations seront votées lors du prochain Conseil Municipal. Il sera demandé aux associations qui ne l'ont pas déjà adressé, de faire parvenir à la Commune un rapport d'activité comme la Loi le stipule. Ce rapport doit préciser l'utilisation de la subvention.

3) Délégation par le Conseil Municipal de pouvoir au Maire

Mr le Maire, explique le contenu exact de cette délégation qui a pour but de simplifier les démarches après le vote des budgets et autres décisions par le conseil municipal. Elle reprend les mêmes termes que la délégation du mandat précédent, ainsi que ses objectifs. Elle est adoptée par l'ensemble des présents.

4) Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité

La redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de l'électricité s'élève pour la Commune de Nantheuil à 194.99€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5) Convention de gestion par le CDG de la FPT

Cette convention a pour objectif la gestion par le Centre de Gestion de l'assurance statutaire du personnel (CNP assurances). Elle n'a pas d'incidence financière pour la commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6) Convention d'assistance technique avec l'Agence Technique Départementale pour l'entretien de la station d'épuration

Cette présente convention est mise en place dans la cadre de la Loi sur l'eau et l'assistance technique de la SATESE et de l'ATD24 dans le cadre de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7) Convention d'adhésion au groupement de commande de gaz par le SDE

Le SDE 24 vient de mettre en place un groupement de commande de gaz au service des Communes. Ainsi, l'adhésion au groupement permettra de faire des économies sur le tarif du gaz d'environ -15%.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

8) Contrat de maintenance du défibrillateur

La société MEFRAN, société qui a vendu à la commune le DAE, propose une maintenance du défibrillateur pour un montant annuel de 184€ HT et ceci afin d'être en conformité avec le décret 2001-1154 et à l'arrêté du 3 mars 2003.

Cette maintenance prévoit : une visite par année, 2 maintenances téléphoniques, un remplacement en cas de vol, un re-conditionnement après utilisation, un remplacement des consommables.

9) Bail à location du snack-bar

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un modèle de convention de mise à disposition du local qui va être utilisé pour la rédaction du bail à location du snack du plan d'eau. Cette convention sera établie entre la Commune et le gérant pour une activité de snack-bar sur la période d'ouverture du plan d'eau en juillet et août.

Philippe COULANGES demande pourquoi le snack ne pourrait pas être ouvert plus tôt et fermer plus tard dans la saison.

Cette possibilité est déjà offerte aux gérants depuis plusieurs années mais est tributaire de la météo et donc de la fréquentation.

Paul CANLER, précise que la loi exige des mises aux normes du local, notamment une séparation de la partie préparation de la cuisine et lavage de la vaisselle. Mr le Maire informe que le gérant du snack se propose de prendre et d'effectuer les travaux à sa charge.

André CHAMINADE demande s'il ne serait pas mieux d'un point de vue qualité de la mise aux normes, que les travaux soient réalisés par la Mairie. De plus, Mr CHAMINADE propose une réévaluation du loyer à la vue des tarifs des consommations. En effet, il lui semblerait que 350€/mois ne soit pas suffisant.

L'augmentation de la tarification est mise au vote du Conseil et celui ci décide que si le gérant prend à sa charge les travaux de mises aux normes, il n'y aura pas d'augmentation du loyer.

Il est précisé que l'ancien gérant payait 300 € par mois.

André CHAMINADE demande à ce que les horaires d'ouverture et de fermeture du plan d'eau soient affichés (un panneau sera réalisé).

11) Désignation des délégués communaux pour les commissions de la Communauté des Communes

Des commissions thématiques ont été mises en place au niveau de la Communauté des Communes. Il revient aux Communes de désigner ses délégués.

- Développement économique : B. LAGARDE
- Finances : R. CHIPEAUX
- Voirie : A. CHAMINADE
- Environnement : M. DOOM
- Tourisme : C. EYMARD
- Enfance : D. MARTIAL
- Social CIAS : M-A. FAURE
- EPIC : J. ROUCHAUD et R. CHIPEAUX

12) Désignation des délégués pour commission communale des impôts directs

Il est nécessaire d'avoir pour cette commission 12 titulaires et 12 remplaçants, 1 propriétaire de 10ha de bois et un contribuable ne résidant pas sur la Commune. Mr le Maire est autorisé à réaliser la mise à jour de la liste des membres de cette commission.

13) Questions diverses.

- Un élu demande au Conseil Municipal s'il serait possible que la Mairie soit ouverte au public le mardi après midi ou le jeudi après midi. Mr la Maire explique qu'il est possible en effet d'ouvrir la Mairie le mardi après midi. La décision de fermer deux demi-journées se justifiait lorsqu'il n'y avait qu'un agent. Cette proposition est soumise au vote.
Résultat 2 abstentions, 12 oui.
Le maire informera les agents de la date d'application.
- Angeles DOCHE signale que le secrétariat semble passer beaucoup de temps au téléphone.
Le Maire : ceci est effectivement souvent le cas mais la mairie est un service public.
- Matthieu DOOM fait un compte rendu aux Conseillers de la dernière réunion SIAEP de Nanthiat.

- Bernadette LAGARDE rapporte à la commission voirie la demande qui lui a été faite par Jean-Luc HABONNAU concernant l'état du chemin des Jassonies et du chemin de chez Mr BESSONET. André CHAMINADE doit vérifier sur place avec sa commission.
- Paul CANLER informe les Conseillers :
 - o Qu'une personne est la recherche d'un terrain de 2ha pour la création d'un camping.
 - o Qu'un couple aurait le projet d'ouvrir un bar-restaurant à Nantheuil : une étude de faisabilité est demandée à la CCI par le chargé de développement économique de la Communauté de Communes.
- Carinne EYMARD signale également la présence d'un trou au niveau du chemin de Mr COUSINOU, des travaux sont également à prévoir. La commission voirie se rendra sur place.
- Matthieu DOOM attire l'attention sur le fait que lors du raccordement du bourg au gaz de ville, des habitants n'ont pas été contactés par GRDF. Il demande s'il ne serait pas possible de demander à GRDF de raccorder ces habitations. Les demandes doivent être déposées à la mairie qui transmettra à GRDF.
- Jean ROUCHAUD, convoque la commission Culture pour la date du 15 mai à 20h30. De plus il y'aura une exposition le 8 mai sur la Guerre 1939-1945, dont la mise en place sera faite le 7 mai jusqu'au 6 juin.
- Jean Rouchaud explique également que la Commune participera au centenaire de la Guerre 1914-1918 et qu'une restauration du monument au mort peut être réalisée à cette occasion.
- Paul CANLER invite les Conseillers aux réunions suivantes :
 - o 6 mai : réunion sur les rythmes scolaires à la Communauté de Communes.
 - o 15 mai à 18h30 : restitution de la 1^{er} partie de l'enquête le Communauté des Communes faite sur l'enfance.

Cérémonie du 8 mai , 11h00 à Nantheuil : Rassemblement au carrefour dans le bourg.
Possibilité de restauration par la suite au restaurant l'Air du Temps.

Séance levée à 22 h .

Rédaction du procès verbal : Matthieu Doom.

Responsable du procès verbal : Paul Canler, Maire de la Commune.